

Ils ont estimé que cette évolution pourrait constituer une menace de plus en plus grave pour la sécurité de l'Alliance. Les ministres ont examiné et approuvé les mesures qui ont été prises pour améliorer le dispositif défensif de l'Alliance en Méditerranée. Se référant à leur communiqué publié à Bruxelles le 11 juin dernier, ils ont demandé que la mise au point et l'application de nouvelles dispositions appropriées soient étudiées d'urgence.

27. En ce qui concerne les mesures à prendre en cas de crise, les ministres ont examiné la situation des installations de télécommunications nécessaires aux consultations politiques au niveau élevé et à l'exercice des fonctions de commandement et de conduite des opérations; ils sont convenus d'un certain nombre de mesures importantes destinées à perfectionner et à développer ces installations vitales. Ils ont préconisé de nouveaux efforts dans le cadre des préparatifs civils et des plans civils d'urgence. Ils ont pris note des progrès réalisés dans diverses études concernant la défense. Ils ont estimé, par ailleurs, que la tendance à perfectionner de plus en plus le matériel, — ce qui entraîne des coûts plus élevés — se poursuivra probablement, et ils ont souligné que les programmes de modernisation à venir pourraient permettre une coopération accrue.

28. Les ministres de la Défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléaire (Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Grande-Bretagne et États-Unis) ont pu, au cours de cette session, passer en revue les travaux récents du Groupe des plans nucléaires ainsi que les plans pour les années à venir. Agissant sur recommandation du Comité des questions de défense nucléaire, le Comité des plans de défense a adopté les documents de base élaborés par le Groupe des plans nucléaires à sa réunion de Venise, au printemps dernier, et définitivement arrêtés à Ottawa au mois d'octobre. Ces documents sont conformes à la stratégie OTAN de riposte graduée.

29. La prochaine session ministérielle du Comité des plans de défense aura lieu au printemps de 1971.

30. La prochaine session ministérielle de printemps du Conseil de l'Atlantique Nord se tiendra à Lisbonne les 3 et 4 juin 1971.

31. Les ministres ont demandé au ministre des Affaires étrangères de Belgique de transmettre ce communiqué en leur nom, par la voie diplomatique à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres non alignés.